



L'INFO Flavoise



Éditorial

Chers amis

Bientôt 18 mois que nos vies sont conditionnées et liées à l'existence de ce satané virus qu'est la CO-VID 19, dix-huit mois à rester tantôt confinés, tantôt libérés partiellement et je l'espère bientôt débarrassés de ce fléau mondial qui au-delà des victimes a engendré une cascade de dégâts collatéraux que sont la fatigue, l'anxiété, l'angoisse et l'agressivité. Il nous a montré que finalement notre existence ne peut tenir durablement qu'au travers du vivre ensemble.

Au final réussir la sortie de crise sanitaire n'exigera pas seulement des vaccins efficaces et des soutiens économiques importants, tout un chacun devra y mettre du sien pour ne pas expulser toutes les frustrations accumulées et devra s'efforcer de diffuser autour de soi davantage de sécurité, d'humilité et de considération.

Vous découvrirez dans cet édit, le lancement par les commissions Cadre de vie et Urbanisme de la mise aux normes et de l'embellissement de nos nombreux villages, qui font toute la richesse de notre belle commune de Sainte-Flaive-des-Loups.

Une attention particulière sera apportée à la compréhension de la situation économique si spécifique de la commune, et qui nous permet de visualiser l'avenir sereinement.

Je tiens au nom du conseil municipal tout entier, à féliciter et remercier toutes les associations Flavoises qui ont su malgré cette pandémie mettre en attente toutes leurs manifestations qui vont je l'espère de nouveau pouvoir les organiser rapidement au nom du bien vivre ensemble.

Bonnes vacances à tous et au plaisir de se retrouver.

Patrice Pageaud

> ACTIONS DU CME DEPUIS JANVIER 2021

Malgré la période peu propice à se retrouver depuis le début de l'année, les élus du Conseil Municipal des Enfants ont réussi à réaliser deux actions :

« La chasse aux œufs chez toi » le samedi 3 avril 2021. A cette occasion nos petits élus ont distribué des « kits de chasse aux œufs » aux enfants qui s'étaient inscrits auparavant. Les enfants ont pu ainsi réaliser leur chasse aux œufs à la maison.

« Visite des Restos du Cœur des Achards » le mercredi 26 mai 2021. Ce fut l'occasion d'apporter la collecte de jeux effectuée début 2020 et de visiter les locaux des Restos du Cœur pour mieux en comprendre le fonctionnement. Les enfants ont été très intéressés par cette visite.



Une dernière action devrait voir le jour d'ici la fin juin : « Le Festival des Mots ». Les enfants de CM2 ainsi que les résidents de la MARPA ont été invités à écrire des petits mots qui devraient être accrochés à différents endroits de la commune à partir du 14 juin 2021. Ces petits mots ont pour vocation à donner le sourire à ceux qui les liront !

> JUMELAGE : VENUE DU CENTRE DE LOISIRS DE PRAYSSAC



Prayssac, commune du Lot (46) est jumelée avec Sainte-Flaive-des-Loups depuis novembre 2019. Cet été, la commune accueillera un groupe de 20 enfants du centre de loisirs de Prayssac, du 24 au 29 juillet 2021. Ils seront logés à Brétignolles sur Mer et profiteront d'un programme bien rempli en compagnie de nos loustics : dès le lundi départ à l'aventure avec une journée « surprise », puis place au surf, à la baignade et aux veillées. Une matinée géocaching est également prévue en partenariat avec l'office de tourisme du Pays des Achards et permettra de faire découvrir la commune. L'après-midi sera sous le signe de la magie avec un spectacle proposé par l'association « Y a un truc » à la salle de l'Ormeau. Au printemps 2022, ce sera au tour de nos jeunes flavois de se déplacer à Prayssac.

Quoi de neuf ?

Découvrez la **NOUVELLE APPLICATION** mobile de Ste Flaive des Loups

RESTEZ INFORMÉS

au quotidien :

- Alertes
- Vie pratique
- Signalements
- Événements
- Actualités de la commune

Téléchargez gratuitement l'application de **SAINT FLAIVE** sur :

DISPONIBLE SUR
Google Play

Disponible sur
App Store

> NOUVELLE APPLI MOBILE

Si ce n'est pas encore fait, vous pouvez dès à présent télécharger gratuitement l'application mobile « Sainte-Flaive-des-Loups » disponible sur Apple Store et Google Play. Vous aurez accès à toutes les informations de la commune.

Restons connectés grâce à l'application mobile !

> REI NERGIE

Retrouvez Nathalie JAULIN, énergéticienne, au 8 rue du stade, 4 résidence de l'Etang à compter du 1^{er} juillet.

Page Facebook : Rei Nergie

Contact : 06 74 00 33 35
www.jaulinnathalie.com

> CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE À LA PHARMACIE



Début juillet, Mme DABLIN Marjolaine succédera à M. BAIXES François.

> BOULANGERIE

Bienvenue à Mme BOUCHER Camille et M. BONNEAU Nicolas, nouveaux gérants de la boulangerie « le Bonheur des Papilles » depuis le 13 juillet. À noter que le jour de fermeture sera le lundi.



Quoi de neuf ? > AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN MULTI-SPORTS POUR LES PRATIQUES SPORTIVES EN EXTÉRIEUR DES SCOLAIRES



Ce nouvel équipement situé à l'Espace du Genêt permettra aux jeunes, aux scolaires et aux associations de pratiquer des activités sportives sans utiliser les terrains de football. Cette année, la commune a acquis un robot de tonte dont la gestion a pour effet de contraindre encore davantage les usages.

Bénéficiant depuis 2019, des services de plusieurs animateurs sportifs de la Communauté de Communes du Pays des Achards qui interviennent régulièrement auprès des enseignants et des animateurs des accueils de loisirs et jeunes, cet équipement sera une opportunité pour les accompagner dans le développement de la pratique sportive auprès des générations futures.

Cet équipement serait ainsi principalement composé d'un demi-terrain de football, des marquages et installations nécessaires à la réalisation d'autres activités sportives (basket, rugby, ultimate, badminton...).

> AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DE L'ORMEAU

Actuellement, la commune met à disposition des associations, par défaut, le hall de la salle socio-culturelle. La création d'une maison des associations est donc devenue une priorité. Elle ouvrira ses portes en janvier 2022.

Ce constat a donc amené l'équipe municipale à réfléchir à un véritable projet de requalification de la salle socio-culturelle afin de la spécialiser davantage.

La commune disposant d'une troupe théâtrale amateur d'un bon niveau et de nombreuses associations ayant une activité autour de la danse, des besoins intrinsèques sont donc existants. De la même façon, la salle est un peu « boudée » par les programmations culturelles de l'intercommunalité et du Département du fait de cette absence.

C'est pourquoi, en corrélation avec la création d'une maison des associations, la requalification de cet équipement permettra de répondre plus parfaitement aux besoins suivants :

- Offrir un espace culturel identifié permettant l'accueil de spectacles de qualité,
- Proposer aux associations culturelles un outil de travail correspondant davantage à leurs attentes (compagnie théâtrale, danse, résidence d'artistes...),
- Proposer un hall spacieux et lumineux amélioré qui pourra également servir de réceptacle à l'offre culturelle (expositions artistiques...)
- Mutualiser certains équipements sur ce site (stationnements, voiries...).



> CRÉATION DE L'ASSOCIATION « AMIS DE LA PÉTANQUE »

Les membres se retrouvent sur le terrain derrière le centre commercial chaque mercredi. L'association accueille tous les joueurs dans la limite des capacités des 4 terrains, moyennant une cotisation annuelle de 20€.

Plus d'info : 06 73 40 70 35 (M. Jaulin, secrétaire)

Zoom sur le village du Beignon



Embellir notre cadre de vie

Une première réflexion est engagée sur le hameau du Beignon dans la continuité des aménagements sécuritaires d'entrée et de sortie du village.

Pour cela, 4 thématiques ont été retenues par l'équipe municipale :

Voirie

Sécurité

Écoulement de l'eau

Entretien des espaces

Tout au long de ce mandat vos élus se déplaceront pour vous rencontrer et échanger sur les actions à engager.



Repenser nos espaces de loisirs

Avec l'appui du **CAUE** de la Vendée, une première journée d'échange a permis aux élu(e)s de définir les projets à conduire, au cours du mandat, permettant de relier nos différents espaces, qu'ils soient de loisirs, ou naturels, proches du bourg.

Une étude paysagère va être engagée prochainement pour poursuivre la liaison entre nos différents espaces. Place à la découverte des nouveaux sites, à la détente en toute sécurité !



Le **CAUE** est un sigle définissant le **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement**. Le rôle d'un CAUE est d'aider et conseiller les non initiés aux règles régissant l'Architecture, l'Urbanisme et l'Environnement.



Plan d'eau de l'Etessière
Étude de mise en valeur
de l'espace naturel



Parc de la Chênaie
Repenser l'organisation du parc :
jeux, espace détente, embellissement...



Liaison entre le parc et la vallée

Vallée de Villeneuve
Création de liaisons douces, mise en valeur des
mares et mise en place de passerelles

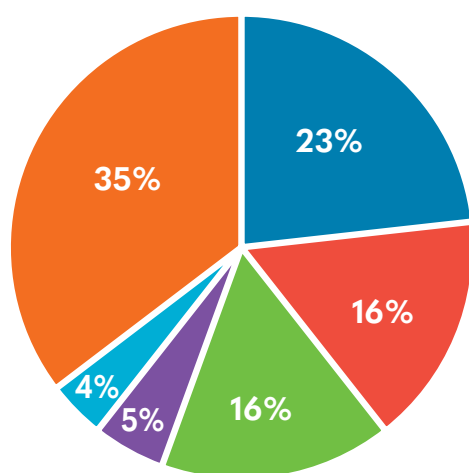


Finances > BUDGET PRIMITIF 2021 : SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses > 1 625 857.60 €, répartis ainsi :

- Charges de personnel 377 250.00 €
- Compens. CCPA enfance 257 000.00 €
- Autres dépenses 417 402.00 €
- Excédent de fonctionnement prévisible 2021 : 574 205.60 €, soit 35.32 % du budget total de fonctionnement.

Répartition des dépenses sur 100 €

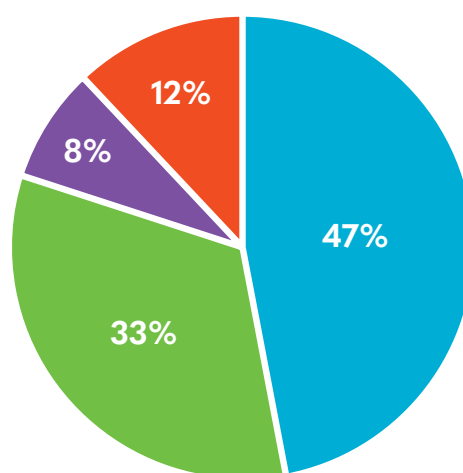


- Charges de personnel..... **23.20 €**
- Charges à caractère générales**16.18 €**
- Compens. CCPA enfance jeunesse **15.81 €**
- Subventions / Participations / Intérêts **5.18 €**
- Amortissements et charges except.....**4.31 €**
- Excédent de fonctionnement..... **35.32 €**

Recettes > 1 625 857.60 €, répartis ainsi :

- Impôts et Taxes..... 763 924.00 €
- Dotations et subventions 542 900.00 €
- Produits des services/domaine 120 931.47 €
- Autres produits 198 102.13 €

Répartition des recettes sur 100 €



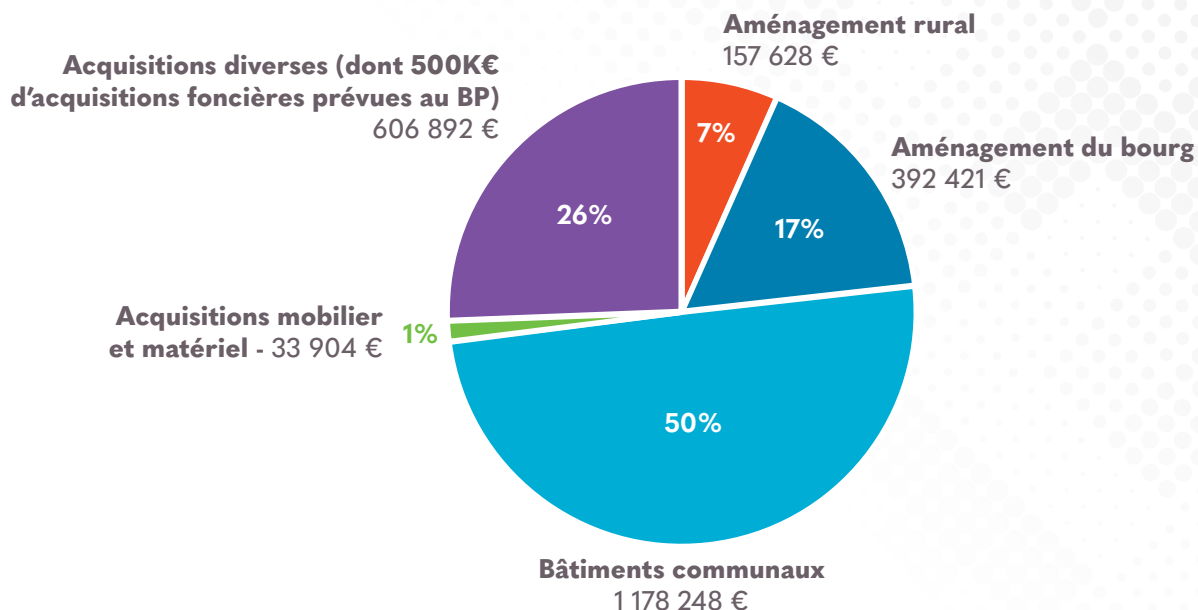
- Fiscalité locale (TH, TF, TFNB, Taxes)..... **46.99 €**
- Dotations et subventions **33.39 €**
- Produits des services (cimetière, rem-boursement, dépenses enfances CCPA, etc.) **7.44 €**
- Autres recettes **12.18 €**

> FISCALITÉ 2021

	Sainte-Flaive-des-Loups	Moyenne Communes CCPA
Taxe Foncière Bâtie	19,79 %	21,63 %
Taxe Foncière Non Bâtie	44,83 %	44,27 %



Finances > BUDGET PRIMITIF 2021 : SECTION D'INVESTISSEMENT



Avenir serein et projets ambitieux

Réunis le 11 mars 2021, les élus ont voté le budget primitif 2021, document prévisionnel faisant apparaître les opérations quotidiennes et récurrentes (fonctionnement) ainsi que la mise en œuvre de projets visant à la valorisation de notre patrimoine et de notre environnement (investissement).

L'extinction de la dette au budget principal et les excédents de fonctionnement des exercices précédents permettent d'entrevoir un avenir serein avec des projets d'investissement ambitieux.

La pression fiscale pour les contribuables reste maîtrisée. Pour la 5^e année consécutive, les élus ont décidé le maintien des taux d'imposition sur les taxes locales. Le taux de la Taxe Foncière Bâtie qui s'élève à 19.79 % est l'un des moins élevés de la Communauté de Communes du Pays des Acharde (moyennes des communes : 21.63 %).

L'excédent de fonctionnement prévisionnel 2021 de 574 K€ permet d'autofinancer une partie des investissements.

Pour 2021, le budget Investissement s'élève à 2.4 Millions d'euros. Il intègre de nombreux travaux sur les bâtiments communaux, notamment la construction d'une maison des associations, projet qui a débuté dernièrement et dont le coût est évalué à 1.2 Million d'euros. Les élus réfléchissent actuellement sur l'aménagement scénique de la salle socio-culturelle. Dans le cadre du maintien des services médicaux, des travaux d'extension du cabinet médical sont à l'étude.

Les efforts seront également concentrés sur la voirie, avec notamment une enveloppe importante pour la réfection des voiries communales en campagne.

Le budget est également axé sur la mise en valeur de notre environnement. Les travaux de liaisons douces se poursuivent et une réflexion est en cours sur l'aménagement de la vallée verte de Villeneuve.

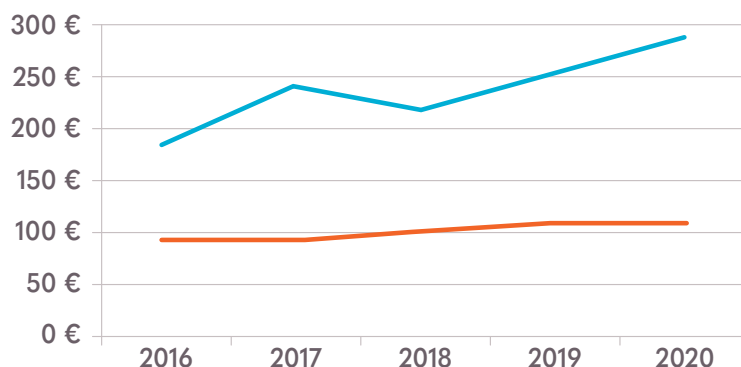
Enfin, dans le cadre des objectifs du PLUIH, la municipalité consacre une enveloppe non négligeable aux acquisitions foncières.

Capacité à autofinancer les investissements (montant en € par habitant)

En 2020, la capacité à autofinancer les investissements s'est élevée à **690 706 €**.

Moyenne des Communes de la même strate avec un nombre d'habitants équivalent : **263 671 €**.

— Commune de Sainte-Flaive-des-Loups
— Moyenne des Communes de la même strate



Infos pratiques



> HORAIRES DE LA MAIRIE DURANT L'ÉTÉ

Les horaires seront modifiés cet été (du lundi au vendredi) :

- Du 2 août au 27 août : ouverture de 9h à 12h30
- Fermeture tous les après-midi

> HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

- Le mercredi et le samedi : de 10h à 12h30
- Fermeture : mercredi 14 et samedi 17 juillet, mercredi 11 et samedi 14 août

En raison du contexte sanitaire, les événements annoncés sont susceptibles d'être annulés ou reportés.



> EXPOSITION DANS LE HALL DE LA MAIRIE

La mairie offre un espace d'exposition dédié à l'art dans toute sa diversité, en plaçant notamment l'accent sur la création locale. Les visites sont en libre accès aux horaires d'ouverture de la mairie. Si vous souhaitez exposer vos œuvres d'art, merci de contacter la mairie au 02 51 34 05 55 ou par mail à mairie@steflaivedesloups.fr.

Photo : exposition de Leora Design artiste peintre amateur du 15 février au 30 avril 2021.

> LA PROPRETÉ, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !



Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène.

A ce titre, la mairie rappelle aux propriétaires d'animaux qu'ils ont pour obligation de ramasser les excréments de leur fidèle compagnon. Pour ce faire, des distributeurs de sacs à déjections canines sont à leur disposition :

- Au parc de la Chênaie (à côté de la mairie et à proximité du ponton entre les 2 étangs)
- Au plan d'eau de la Marpa

En cas de non-respect, l'infraction est passible d'une amende.

> NUISANCES SONORES



Pour préserver la tranquillité du voisinage, rappelons que tous les appareils entraînant des nuisances sonores (tondeuse à gazon, tronçonneuse, bétonnière, perceuse, etc...) sont autorisés uniquement :

- **Lundi > vendredi :** 8h30 > 12h / 14h > 19h30
- **Samedi :** 9h > 12h / 15h > 19h
- **Dimanche et les jours fériés :** 10h > 12h

Merci de respecter ces plages horaires pour le bien-être de tous.